



VILLE DE  
LA GARENNE-COLOMBES

## Information aux Parents Règlement Navette-Sport Marcel-Payen

Les familles Garennoises dont les enfants bénéficient de la navette sport Marcel-Payen sont soumises à des obligations afin d'assurer toute la sécurité durant le transport :

Lors de l'inscription auprès des associations, les parents doivent faire valider la fiche- navette.

Celle-ci, outre les renseignements concernant la famille, stipule le créneau-horaire, le jour de l'entraînement et confirme l'inscription de l'enfant.

Celle-ci devra être remise, le premier jour d'utilisation de la navette.

**Aucun enfant ne pourra utiliser la navette sans le document ci-joint, dûment rempli.**

**Le retour n'est pas prévu**

Le matin de son entraînement, l'enfant devra s'enregistrer sur la borne monétique de son école : Navette (car rouge) **mardi et/ou jeudi**.

Lors de l'impression des listes par école, le badgeage permettra le pointage des enfants à leur montée dans le car. (L'enregistrement est donc obligatoire).

### Sens de la rotation et horaires

Ecole élémentaire Marsault	17 h 10
Ecole Maternelle Voltaire	17 h 20
Ecole Ernest-Renan	17 h 30
Ecole René-Guest	17 h 35
Dispatching des enfants	17 h 40



Les horaires sont donnés à titre indicatif mais en fonction de la circulation, ceux-ci peuvent se décaler de quelques minutes. **Néanmoins, nous demandons aux familles de respecter ces horaires afin de ne pas retarder la rotation.**

Les enfants seront pris en charge au sein leur école respective par un animateur qui les accompagnera aux animateurs responsables de la Navette.

Les enfants de l'école Sainte-Geneviève seront pris en charge à l'école Jean-Jerphanion, 38, rue de Plaisance, uniquement. (Ernest Renan pour l'école Rainbow School)

Les enfants de l'école Rainbow School seront pris en charge à l'école Ernest Renan esplanade Jean Navon, uniquement.

En cas d'absence inopinée, il est nécessaire de prévenir l'école ou la direction Enfance, Jeunesse, et Sports afin de ne pas retarder la rotation.

### Rappel des numéros utiles

Ecole élémentaire André-Marsault	01 72 42 45 51
Ecole élémentaire Jean-Jerphanion	01 72 42 45 90
Ecole élémentaire Sagot-Voltaire	01 72 42 45 53
Ecole élémentaire Ernest-Renan	01 72 42 45 55
Ecole élémentaire René-Guest	01 72 42 45 57
Direction Enfance-Jeunesse et sports	01 72 42 45 76



Année Scolaire 2022/2023

## FICHE NAVETTE SPORT-MARCEL-PAYEN

**A remettre à l'accueil dans l'école le premier jour de présence de l'enfant**

Je soussigné (e) M.....

Coordonnées de la famille (je m'engage à communiquer tout changement dans les délais les plus courts)

Téléphone domicile : .....

Portable : Père..... Mère.....

Adresse : ..... La Garenne-Colombes

Autorise mon enfant Nom..... Prénom.....

Qui dépend de l'école élémentaire (\*):

André- Marsault	Jean-Jerphanion	Sagot-Voltaire	Ernest-Renan	René-Guest	Sainte-Geneviève

(\* Mettre en croix en dessous de l'école correspondante)

A utiliser la navette sport pour l'association : .....

Pour la pratique sportive : .....

MARDI

JEUDI

(Cocher la case correspondante)

### Visa de l'association

L'enfant est à jour dans son dossier d'inscription (cotisation, certificat médical, etc.)

Heure du cours :  17 h 45  
 18 heures

(le service navette assure uniquement la dépose des enfants pour les cours qui débutent entre 17 h 45 et 18 heures. Pour des cours après 18 heures, les enfants seront sous la responsabilité de l'association.)

Date, signature, tampon

J'ai bien pris connaissance :

- du règlement de la navette sport et m'engage à le respecter,
- **que mon enfant sera emmené et non ramené.**

Fait à La Garenne, le  
Signature,